

**DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 9 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre,

- **QUANTUM CAPITAL FUNDS SA**, société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 5 boulevard Royal à Luxembourg L-2449, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B72126, représentée par son administrateur la société QUANTUM CAPITAL FUNDS Limited, elle-même représentée par son représentant légal, Monsieur Gad REBOT,

Agissant en qualité d'associé unique de la société **206 SAINT GERMAIN**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 17 avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie à Paris (75116), immatriculée 941.544.488 RCS PARIS, ci-après la « Société »,

**A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES SOUS FORME D'UN ACTE SSP :**

**PREMIERE DECISION**

*Démission du Directeur Général*

L'associé unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-Marc ISRAEL de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à effet immédiat, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

**DEUXIEME DECISION**

*Modification de la dénomination sociale de la Société*

L'associé unique décide de modifier :

- la dénomination sociale de la Société à effet de ce jour qui devient « SAS CM INVEST »
- l'article 2 des statuts, alinéa 1<sup>er</sup>, comme suit :

« ARTICLE 2 – Dénomination

*La dénomination sociale est : SAS CM INVEST. »*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**TROISIEME DECISION**

*Pouvoirs pour les formalités légales*

L'Associé Unique décide de conférer tout pouvoir à THEIMER COMPAIN AVOCATS, 5 rue de Logelbach 75017 PARIS, en vue de procéder à l'ensemble des formalités légales de publicités et de dépôt pour rendre opposable aux tiers les présentes décisions, y compris tous dépôts auprès de l'INPI, du Tribunal des activités économiques et partout où besoin sera.